

## [Communiqué : contre la précarité étudiante et le mal-logement : organisons-nous collectivement !]

**Ces samedi et dimanche 29 et 30 mai aura lieu une nouvelle journée d'actions et de mobilisations pour un logement digne, décent et moins cher pour toutes et tous et contre les expulsions.**

Le logement est une des problématiques centrales de la précarité étudiante. Le loyer est en effet la première dépense des étudiant-e-s, et une source d'anxiété majeure pour les plus précaires. Les résidences universitaires du CROUS, qui sont censées avoir pour but de répondre à cette problématique, pèchent par de nombreux points : d'une part, le nombre de places en résidences CROUS est ridiculement bas si on le met en perspective avec le nombre d'étudiant-e-s précaires qui pourraient en bénéficier. En effet, seul-e-s 6% des étudiant-e-s sont logé-e-s en CROUS, et ce taux est constant depuis la fin des années 1990. D'autre part, les résidences CROUS sont souvent insalubres, avec des problèmes d'accès à l'eau chaude, d'électricité, d'infestations d'insectes, etc. De plus, les loyers des résidences universitaires restent trop élevés, la population principale de ces résidences étant des étudiant-e-s précaires issu-e-s des classes populaires. Enfin, la trêve hivernale n'est toujours pas appliquée dans les logements CROUS, mettant ces étudiant-e-s précaires dans une situation d'incertitude permanente, et jurant avec la mission originelle du CROUS d'améliorer la condition de vie étudiante.

Le parc locatif privé, qui est la solution de logement de 45,6% des étudiant-e-s selon les chiffres de l'Observatoire de la Vie Étudiante en 2016 (En incluant colocations, locations seul-e et locations en couple), n'est pas non plus exempt de tout défaut. En effet, si les loyers des résidences universitaires sont trop élevés, les loyers imposés par les propriétaires louant dans le privé le sont encore plus, et les demandes de garants et cautions réduisent également l'accès à ces locations, notamment pour les jeunes de classes laborieuses. Nombre de propriétaires discriminent également les candidat-es à la location sur des critères racistes ou LGBTIphobes, compliquant encore davantage l'accès au logement de populations déjà fragilisées. De plus, les propriétaires, surprotégé-e-s par la législation, peuvent se retrouver aussi intrusif-ve-s que le CROUS.

La crise sanitaire a fait exploser des inégalités structurelles déjà présentes. Si de nombreux-se-s étudiant-e-s ont quitté leur logement pendant les confinements pour retourner chez leurs parents, tou-te-s n'ont pas eu cette possibilité : celles et ceux qui sont en rupture familiale, comme nombre de jeunes LGBTI+, ainsi que les étudiant-e-s internationaux-ale-s sont resté-e-s bloqué-e-s seul-e-s dans leur 9m<sup>2</sup>. Celles et ceux qui ont perdu l'emploi qui leur permettait de payer le loyer se trouvent également en grande difficulté, et l'angoisse des impayés a des résultats très concrets sur la poursuite de leurs études. La difficulté pour trouver un logement a également d'autres conséquences : l'impossibilité d'avoir un lieu d'accueil peut pousser à rester en cohabitation avec des personnes pouvant être dangereuses pour l'intégrité de la personne (colocataires racistes ou transphobes, conjoint violent, etc).

Malgré tout cela, **le gouvernement ne propose pas de solution à cette crise du logement étudiant**. Au contraire, les offensives envers le droit au logement continuent : on peut citer la récente **réforme des APL** entre autres, qui consiste en un recalcul se traduisant très souvent par une réduction de ces dernières, l'actualisation se faisant chaque trimestre sur les 12 mois précédents, et non chaque année sur les 2 années précédentes. Le droit des propriétaires se trouve également renforcé, alors que ces derniers sont déjà surprotégés et en position de domination par rapport à leurs locataires.

Pour finir, la précarité étudiante et le mal-logement amène certain-e-s étudiant-e-s à vivre en squat ne pouvant tout simplement pas financer un logement. Effectivement, la **crise du logement étudiant** fait parler d'elle depuis un moment, et ne semble pas s'apaiser. Il y a plus de 300 000<sup>1</sup> personnes sans domicile en France (dont ¼ sont des enfants ressortissant de l'Aide Sociale à l'Enfance<sup>2</sup>). Bien que certain-

<sup>1</sup> Chiffres de la Fondation Abbé Pierre

<sup>2</sup> Un quart des SDF sont des anciens enfants placés : comment l'Assemblée veut y remédier (sudouest.fr)

e-s étudiant-e-s arrivent tout de même à trouver un logement par l'intermédiaire de colocation ou bien de logement-intergénérationnel, d'autres eux, se retrouvent sans logement. Cet échec amène donc certain-e-s étudiant-e-s à vivre dans des **squats**. Ils et elles doivent vivre dans des squats pour pouvoir aller étudier à l'université qu'ils désirent. Le problème de cela reste qu'il s'agit d'une alternative risquée. Effectivement vivre en squat n'est pas une situation stable. Certain-e-s **étudiant-e-s** squattent par nécessité, ne pouvant se loger dans la région où ils réalisent leurs études ou n'ayant pas les moyens financiers de le faire.

Les étudiant-e-s peinent très souvent à trouver un logement, la demande étant élevée, et l'offre pas suffisante. En effet, le prix du logement a augmenté de 129% en 20 ans. Avec cela il y notamment des collectifs d'étudiant-e-s revendiquant l'occupation de bâtiment vide comme revendication politique à la précarité étudiant-e-s. Au-delà du militantisme de ces collectifs destinés à faire réagir sur la situation des **étudiant-e-s**, il permet à nombre d'entre eux de trouver un logement pour une période indéterminée.

Les **squats étudiants** sont donc un moyen auquel ont recours certains étudiant-e-s pour se loger et pouvoir poursuivre leurs études, bien qu'ils soient illégaux et surtout d'une stabilité très incertaine.

En réponse à cela le gouvernement a une solution : **la loi ASAP**. Qui est une loi entravant le droit au logement qui est un droit fondamental inscrit dans la Constitution 1946. Dans une période où les mal-logé-e-s sont d'autant plus vulnérables avec la crise de la Covid-19 et la précarité étudiante, le gouvernement préfère protéger les biens matériels inutilisés plutôt que leurs concitoyen-n-e-s (et leurs étudiant-e-s). En résumé la loi ASAP est une casse de la séparation des pouvoirs avec le préfet remplaçant le juge en qui détient tous les droits et la justice se retrouvant donc outrepassé. Le préfet qui est, rappelons-le, le premier représentant de l'exécutif dans les départements, chef de la police et qui détient les pouvoirs législatifs et exécutifs. Pour finir, cette loi demande au préfet d'expulser les habitant-e-s en moins de 48h.

**Cette situation dramatique appelle des réponses fortes et immédiates, c'est pourquoi nous demandons :**

- **Le lancement rapide d'un plan de construction de logements CROUS afin d'y loger d'ici trois ans 10% des étudiant-e-s.**
- **Le respect de la trêve hivernale dans les logements CROUS et la transformation des droits d'occupation précaires en baux de droit commun.**
- **Le gel puis la baisse des loyers en résidences étudiantes, quel que soit le propriétaire par l'encadrement des loyers.**
- **La réhabilitation des résidences dégradées et insalubres et leur adaptation pour pouvoir accueillir les étudiant-e-s en situation de handicap.**
- **A terme la nationalisation des résidences étudiantes.**
- **L'extension de l'offre de logement en réquisitionnant les logements vides.**